

N°AR_02_2026

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

OBJET : Délégation de signature du Président au Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC),

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que M. Eric BENATAR remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant la nécessité de déléguer au directeur général des services de la communauté des actes de gestion courante afin d'assurer la continuité des services,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 7 avril 2026, Monsieur Christian POTEAU, Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Eric BENATAR, titulaire du grade d'Attaché territorial Principal et exerçant les fonctions de directeur général des services concernant les thématiques énumérées ci-dessous :

Administration générale

(En l'absence du Président et de la 1^{ère} Vice-présidente)

- *Convocation du conseil communautaire*
- *Convocation du bureau communautaire*
- *Convocation de la conférence des Maires*
- *Certificats administratifs.*
- *Tous courriers d'exécution des décisions prises par le bureau ou le conseil communautaire*
- *Courriers aux usagers des services publics communautaires,*
- *Conventions avec les usagers des services publics communautaires*
- *Ordres de services*

Finances publiques

- *Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,*
- *Bons de commandes de moins de 10 000 €*
- *Validation des factures attestant du service fait*
- *Mandats de paiement (dans la limite des crédits prévus au budget) et titres de recettes,*
- *Mandatement administratif de la paie*

Ressources humaines

- *Tout acte se rapportant à la gestion des ressources humaines*

Article 2 :

En outre, la délégation générale de signature est donnée en cas d'empêchement du Président et sur ordre de ce dernier, à M. Eric BENATAR, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à la direction générale des services, tous actes, décisions correspondances et documents relatifs à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil communautaire à l'exception des délégations de pouvoirs du conseil communautaire au Président.

Article 3 :

Cet arrêté ne fait pas obstacle au pouvoir du Président de signer personnellement les pièces sus mentionnées aux articles précédents.

Article 4 :

Cette délégation est consentie pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Président. Le Président dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour retirer les délégations mais il ne peut le faire dans un but autre que l'intérêt du service ou étranger à la bonne marche de l'administration intercommunale. La décision de retrait de délégation par le Président n'est pas une sanction et n'a donc pas à être motivée.

Article 5 :

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté :

- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le 8/04/2026

Nom / prénom : Benâtar Grc

Signature de l'agent :

Fait au Châtelet-en-Brie,
Le 07.04.2026

Christian POTEAU
Président



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026



ID : 077-200070779-20260407-AR022026-AR